

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 SEPTEMBRE 2010**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vingt-huit septembre deux mil dix, à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BAZERBES, Maire.

**Étaient présents :** Mmes BODIN - CÉSAR - LECULLIÉ - MONTIL - NADEAU  
NORMANDIN - PAJOT - ROVALDIERI  
MM. AUBRIERE – CHEMIN- CHEVALIER - DELANOUE  
ERBES - GOUHIER – Dany NADEAU – Didier NADEAU  
NORMANDIN - PATTEDOIE - RAMA - TESSIER - VILLA

**Étaient absents :** M. NYZAM (excusé, pouvoir donné à Mme NORMANDIN)  
M. TESSIER

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATIONS**

• **INTERVENTION DE MONSIEUR BOUDEAU DE LA RÉGIE DES EAUX**

Monsieur BOUDEAU de la Régie des Eaux expose le rapport d'exploitation 2009 de l'eau potable et de l'assainissement pour la commune de DOLUS D'OLÉRON et répond aux diverses questions posées par les conseillers municipaux.

- **AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS N° 4/2010**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous sur le budget de l'exercice 2010, *en Investissement* :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
Article	Nature	Montant	Article	Nature	Montant
2152	Pont de La Baudissière Xynthia <i>(opération 10008)</i>	35 000 €	2152	Travaux de voirie 2010 liaison piétonne et cyclable (maternelle/Rond-Point) <i>(opération 10002)</i>	35 000 €

- **AUTORISATION DE VIREMENTS ET D'OUVERTURES DE CRÉDITS N° 5/2010**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements et aux ouvertures de crédits ci-dessous sur le budget de l'exercice 2010 :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
Chapitre	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
023	Virement à la section Investissement	26 600 €	022	Dépenses imprévues	26 600 €

OBJET	CHAPITRE ARTICLE	MONTANT
<b>Virement de la section de Fonctionnement</b>	<b>Chapitre 021</b>	<b>26 600 €</b>
Pont de La Baudissière (Xynthia) <i>(opération 10008)</i>	Article 2152	10 000 €
Matériel informatique Mairie - Bibliothèque <i>(opération 10006)</i>	Article 2183	7 000 €
Couverture podium spectacles <i>(opération 10007)</i>	Article 2158	9 200 €
Sonorisation pour cérémonies <i>(opération 10007)</i>	Article 2188	400 €

- **AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS N° 6/2010**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous sur le budget de l'exercice 2010, *en Fonctionnement* :

CRÉDIT A OUVRIR			CRÉDIT A RÉDUIRE		
Article	Nature	Montant	Chapitre	Nature	Montant
657351	Subvention à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron				
	Frais de fonctionnement des Systèmes d'Informations Mutualisés	2 200 €	022	Dépenses imprévues	2 200 €

- **AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON**

Par délibération en date du 7 juillet 2010, la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron a arrêté son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce programme d'actions PLH est soumis pour avis et modifications éventuelles aux conseils municipaux des communes de l'Ile d'Oléron et au Syndicat Mixte du Pays Marennes - Oléron, qui devront délibérer sur le projet de PLH et notamment sur les moyens à mettre en place dans le cadre de leurs compétences respectives.

Ce programme d'actions doit définir la politique territoriale de l'habitat 2010-2016.

Après avoir pris connaissance de la présentation du projet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins 3 contre et 8 abstentions d'approuver le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron arrêté le 7 juillet 2010.

- **SENTIER BOTANIQUE DES NAISSANCES : DEMANDE DE SUBVENTION 2010**

Le Conseil Municipal décide de poursuivre en 2010 l'aménagement du sentier botanique des naissances au gré des naissances d'enfants d'une famille domiciliée sur la Commune et sollicite auprès de la Région, une subvention dans le cadre du programme de plantation « Un habitant, un arbre » et notamment de la « Semaine régionale de l'arbre et de la haie 2010 » pour la réalisation de ce projet dont le coût est estimé à 10 769,56 € HT soit 12 880,39 € TTC.

- **COMPENSATION DES EXONÉRATIONS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUITE A LA TEMPÊTE XYNTHIA**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une exonération des redevances d'occupation du domaine portuaire aux conchyliculteurs des Ports d'Arceau et de la Baudissière qui ont déposé un dossier de demande d'indemnisation auprès de l'État pour les dégâts subis suite à la tempête XYNTHIA, selon une liste fournie par le Département dans le cadre de son dispositif de soutien aux conchyliculteurs sinistrés.

Cette exonération est accordée compte tenu de l'attribution d'une subvention décidée par délibération n° 407 de l'Assemblée Départementale destinée à compenser les pertes de recettes subies par les budgets annexes des ports d'Arceau et de la Baudissière.

- **MODIFICATION : ASTREINTES A LA SEMAINE**

Le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 les astreintes à la semaine seront tenues **par les agents titulaires, stagiaires et non titulaires** affectés aux services techniques dans les mêmes conditions que précisées dans la délibération du 12 mai 2009.

- **GRATIFICATION AUX ÉTUDIANTS STAGIAIRES**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer éventuellement aux étudiants stagiaires de l'enseignement supérieur, en fonction du travail rendu, une gratification calculée selon les modalités suivantes :

- \* la durée minimum du stage devra être de : 1 mois
- \* le stage devra correspondre à un stage d'étude ou de réalisation, à l'exclusion de tout stage d'observation
- \* le montant ne pourra pas excéder la limite maximum de 95 euros brut par semaine

Monsieur le Maire est autorisé à fixer les attributions individuelles au terme du stage conformément aux critères ci-dessus énumérés.

- **GRATIFICATION A UNE STAGIAIRE ÉTUDIANTE**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Mademoiselle Éloïse ESCUDIER une gratification de 550 € brut (cinq cent cinquante euros) au titre du stage qu'elle a effectué au sein des services techniques de la Commune durant 6 semaines, du 21 juin 2010 au 30 juillet 2010.

- **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CONSULTATION MÉDICALE : PERMIS DE CONDUIRE POIDS LOURDS**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la prise en charge des frais de consultation médicale nécessaire au renouvellement du permis de conduire poids lourds des agents communaux des services techniques titulaires dudit permis qu'ils utilisent dans le cadre de leurs missions.

- **DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION D'UN DESHERBEUR A VAPEUR**

Le Conseil Municipal décide de solliciter, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Pays Marennes Oléron, une aide dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007 - 2013 priorité "Environnement" pour l'achat d'un désherbeur à vapeur.

- **VENTE D'UNE DEBROUSSAILLEUSE**

Les membres de l'Assemblée décident de charger Monsieur le Maire de la vente en l'état de la débroussailleuse de marque STIHL, modèle FR 450, année 2001.

Ils acceptent l'offre de la société FORT S.A.S. sise à SAINTES (17100), pour la reprise de cette débroussailleuse au prix de 431,76 € (quatre cent trente et un euros et soixante seize centimes).

- **VENTE D'UNE TRONCONNUEUSE**

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de la vente en l'état de la tronçonneuse de marque STIHL, modèle 020 T, année 1994 et accepte l'offre de la société FORT S.A.S. sise à SAINTES (17100), pour la reprise de cette tronçonneuse au prix de 199,73 € (cent quatre vingt dix neuf euros et soixante treize centimes).

- **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE AU LIEUDIT "LES CHAPELLES"**

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section AB, n° 979, sise au lieudit «Les Chapelles», en bordure de la Rue du Souvenir et appartenant à Monsieur Bernard RIEUPEYROUX et Madame Annie RIEUPEYROUX née NADEAU domiciliés 1 ter rue du Souvenir, 17550 DOLUS D'OLÉRON et autorise Monsieur le Maire à passer acte définitif de cette acquisition.

- **VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal émet le vœu qu'une étude soit entreprise par les services départementaux pour la réalisation de travaux assurant la défense complète du cordon dunaire dans la Baie de La Perroche qui ne cesse de reculer, considérant qu'à l'arrière et non loin de cette dune se trouvent de nombreuses habitations (Village de la Rémigeasse - camping) ainsi qu'un marais susceptibles d'être submergés.

- **ÉLABORATION D'UN SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SUR LE FLEUVE**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2010, le Conseil Municipal ne s'était pas prononcé sur le périmètre proposé pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et demandait des informations complémentaires.

Après avoir pris connaissance du document technique et de la lettre de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui confirme que la commune est entièrement incluse dans la proposition de périmètre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins 3 abstentions d'approuver le périmètre proposé par le SAGE comprenant le fleuve Charente et ses bassins versants.

- **AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE ROUTE DÉPARTEMENTALE 734**

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions

- **d'approuver le dossier d'Avant Projet Provisoire** concernant l'aménagement de la traverse de DOLUS D'OLÉRON sur la Route Départementale 734 présenté par la Direction des Infrastructures du Département.
- **d'apporter les précisions suivantes sur les points soulevés lors de la présentation de cette étude :**

**Section 1 ( du giratoire des Drapeaux au carrefour du Treuil)**

- ➔ Mettre en place un feu tricolore, actionnable par coup de poing pour permettre la sortie du Garage RENAULT

→ Supprimer la sortie de la Place de l'Hôtel-de-Ville sur la Route Départementale

→ Demander à la Direction des Infrastructures si la création d'une piste cyclable est possible sur cette section sans pour cela effectuer un réaménagement (*il faudra tenir compte du fait qu'il n'y aura aucune prise en charge financière par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron*).

### **Section 2 (carrefour du Treuil)**

→ Prévoir le maintien des cyclistes hors chaussée sur un espace à partager avec les piétons et élargissement éventuel de l'îlot pour permettre la traversée en toute sécurité des usagers.

### **Section 3 (carrefour du Treuil - giratoire d'Intermarché)**

→ Choix de la variant n° 3, c'est-à-dire :

- ✓ une piste cyclable bidirectionnelle sur un trottoir
- ✓ un cheminement piétonnier sur l'autre trottoir.

→ Avis de la DID pour étudier sur lequel des deux trottoirs la piste cyclable bidirectionnelle doit être placée, pour une meilleure sécurité des usagers.

→ Avis de la DID pour savoir si la création d'une ligne blanche continue interdisant les mouvements de cisaillement est judicieuse.

→ Aucune modification de la Gare Routière à envisager en raison du surcoût.

**- de charger la Direction des Infrastructures de bien vouloir produire le dossier Avant Projet Définitif concernant cette traverse.**

## DÉCISIONS DU MAIRE

### \* DECISION N° 15/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'abroger celle n° 11/2010 en date du 02 juin 2010 concernant le financement du Programme 2010 d'amélioration de la voirie communale et de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes l'emprunt de la somme de 20 000 euros destinée à financer les travaux d'amélioration de la voirie communale au taux de 3,00 % et dont le remboursement s'effectuera semestriellement pendant 7 années à partir de 2010, avec des frais de dossier de 50 €.

### \* DECISION N° 16/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'attribuer le lot unique « GROS OEUVRE - COUVERTURE - CHARPENTE » du marché de travaux de mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments de la Cailletière à la Société METHODE & CONSTRUCTION, ZAC des Brégaudières, 17390 LA TREMBLADE représentée par Monsieur Mario PEREIRA pour un montant de 39 744,96 € HT, soit 47 534,97 € TTC.

### \* DECISION N° 17/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention n° D17-1009062 de travaux de dissimulation des réseaux de communications électroniques à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et FRANCE TÉLÉCOM, nécessaire pour la mise en techniques discrètes des lignes de communications électroniques, dans le cadre d'opérations coordonnées d'effacement des réseaux, Grande Rue – Les Bardières à DOLUS D'OLÉRON.

### \* DECISION N° 18/2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de passer et de signer la convention à intervenir entre la Commune de DOLUS D'OLÉRON et le S.D.E.E.R. concernant le financement pour la réalisation des travaux de Génie Civil Annexes 2009 dans le cadre des chantiers suivants :

- \* dossier 140259 « Rue des Anciens Combattants »
- \* dossier 140262 « L'Enclouse Franche - Route du Stade »
- \* dossier 140264 « La Parie - Route de Méré »
- \* dossier 140266 « Rue du Moulin »
- \* dossier 140269 « Rue des Ecoles »



## QUESTIONS DIVERSES

### ↳ TRANSFERT DE CHARGES "ENFANCE - JEUNESSE"

Lors de la réunion informelle du 21 septembre 2010 concernant le transfert des charges liées à la compétence "Enfance-Jeunesse", Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron a émis la possibilité de prise en charge par la Communauté de Communes de la part de l'emprunt d'équilibre correspondant au financement de la crèche municipale contracté par la commune de DOLUS D'OLÉRON en 2004, à condition que cet emprunt soit individualisé.

Le Conseil Municipal entérine la proposition de transfert à la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron de l'emprunt de financement du bâtiment de la crèche.

### ↳ LE DEVENIR DES CABANES OSTREICOLES TRADITIONNELLES

Monsieur Jacques CHEMIN fait savoir que certains ostréiculteurs du chenal d'Arceau seraient disposés à restaurer leurs cabanes, tant sur le domaine privé que public et à les mettre à la disposition de non-professionnels pour diverses activités à définir.

Monsieur Jean-Marc ERBES est heureux de constater que les ostréiculteurs s'intéressent à cette question et propose de rédiger un rapport sur les différents problèmes qui se posent dans cette zone de travail. Un groupe de réflexion souhaité par Monsieur CHEMIN pourrait alors faire des propositions à ce sujet prochainement.

### ↳ LES POTEAUX DU TERRAIN DE RUGBY

Monsieur Daniel PATTEDOIE, Adjoint chargé de la voirie, informe les conseillers que la Commune participera à hauteur de 50 % du montant de la dépense pour le remplacement des poteaux du terrain de rugby cassés lors de la récente tempête.

La séance est levée à 23 heures 30.